

INFO SARTEC

MOT DU PRÉSIDENT



© ROBERT ETCHEVERRY

RAPPORT DU PRÉSIDENT 2019

Ceux qui ont créé notre société d'auteurs en 1949 seraient fiers de constater, 70 ans plus tard, que nous écrivons toujours, en français, d'incontournables œuvres cinématographiques et télévisuelles, que nous adaptons les œuvres d'autres langues pour leur doublage en français, et, surtout, que nous continuons, par notre créativité et notre travail acharné, à nourrir notre culture, notre économie et notre démocratie. Oui, nos œuvres sont notre miroir, comme le rappelle **Robert Armstrong** dans son incontournable livre, « [La télévision au Québec. Miroir d'une société](#) », publié aux Presses de l'Université Laval.

Ceux qui ont créé la SARTEC salueraient tout le chemin que nous avons parcouru, mais ils auraient sans doute le tournis devant nos gigantesques défis, particulièrement auprès des jeunes publics, perdus dans l'abondance de contenu, principalement américain, dont les géants numériques nous inondent. Tout comme nous, ils seraient soucieux de notre capacité à porter nos récits à l'écran avec nos partenaires créateurs, interprètes, techniciens, producteurs et bailleurs de fonds.

Je suis heureux que la SARTEC se soit investie pour contribuer à assurer l'avenir de notre métier et celle de notre industrie. Comme mon collègue **Luc Dionne** et moi le dénonçons dans une [lettre commune](#) pour mousser la Campagne **J'AGIS!** de la **Coalition sur la**

diversité des expressions culturelles (CDEC), l'écosystème qui nourrit notre financement, privé comme public, ne survivra pas sans la contribution de toutes les plateformes et géants du Web qui menacent à haute vitesse notre culture francophone et qui, grâce à leurs algorithmes, volent 80 % de nos revenus publicitaires. Je vous remercie d'avoir été nombreux à envoyer une lettre aux candidats des partis de votre circonscription pour exiger que le Canada adopte des mesures adéquates pour protéger sa culture.

Avec nos partenaires de l'**École des médias de l'UQAM**, du **Département de communication de l'Université de Montréal** et du **Pôle Médias HEC Montréal**, nous avons d'ailleurs contribué à deux rendez-vous incontournables, la **Conférence extraordinaire de Montréal sur l'avenir de la diffusion, de la distribution, de la création et de la production francophone à l'ère numérique** (CEMAD) le 24 janvier 2019 et le **Grand débat sur la culture et les médias** le 18 septembre 2019. Nous y avons dépêché notre collègue **Michelle Allen** dont les magistrales allocutions ont été reprises dans plusieurs quotidiens populaires, dont le **Journal Métro**². Nous avons le plaisir de publier dans ce numéro l'allocution qu'elle a livrée le 18 septembre. Merci beaucoup Michelle.

Suite à la page 2

SOMMAIRE



AGA

- 04 Rapport de la directrice générale 2019
- 10 Les chiffres
- 11 Le Fonds SARTEC

VIE ASSOCIATIVE

- 14 Nos membres à l'honneur
- 16 Bourse SARTEC-Caisse de la culture
- 17 Mérite du français dans la culture
- 19 Nouveaux membres

POLITIQUE

- 20 Grand débat sur la culture et les médias

DES NOUVELLES DE L'INTERNATIONAL

- 23 IAWG à Londres

FORMATIONS ET ACTIVITÉS

- 26 Formations et mentorats
- 28 La table-ronde « Un film de? »

CHRONIQUE DE LA CAISSE DE LA CULTURE

- 32 Comparer le REER et le CELI



(Suite)

Réjouissons-nous qu'à la suite de ce débat, le Parti libéral et les partis soucieux de la culture et de l'économie canadiennes se soient engagés à agir rapidement, et offrons au nouveau ministre du Patrimoine canadien, **M. Steven Guilbeault**, toute notre collaboration pour mettre en place ce qui est nécessaire pour sauvegarder notre écosystème en péril.

Je me réjouis également que la SARTEC déploie toujours plus d'efforts afin que les scénaristes occupent la place qui leur revient, particulièrement en cinéma. Notre collègue **Fernand Dansereau** nous avait sagement recommandé, en conclusion de l'événement « [Un scénario, une œuvre en soi](#) », que l'ARRQ et la SARTEC se rencontrent afin de discuter de certaines questions délicates, ce que j'ai eu le plaisir de faire en mai avec nos collègues **Alexandre Auger, Joanne Arseneau, Benoit Pelletier** et **Marie Vien**. Nous avons rencontré des représentants de l'exécutif de l'ARRQ au sujet de ce que vivent parfois des scénaristes qui ne réalisent pas leur film, comme l'auteure **Nicole Bélanger**, grande oubliée de la Berlinale 2018 où son œuvre était pourtant couronnée de l'Ours de Crystal.

Nos discussions avec l'ARRQ, fort constructives, ont porté sur le respect de l'histoire du film, la collaboration entre scénaristes et réalisateurs, les crédits au générique et dans la promotion, la présence des scénaristes dans les médias et les festivals, et la responsabilité du producteur. Il s'en est dégagé cinq consensus :

■ PHASE D'ÉCRITURE

Il y a parfois confusion concernant l'écriture du scénario et les discussions créatives qu'elle génère. Il n'est pas légitime que des réalisateurs se réclament du scénario simplement parce qu'ils émettent des idées ou des suggestions.

■ RESPECT DE L'HISTOIRE DU FILM

Lors du passage de l'écrit à l'écran, certains conçoivent le scénario comme un simple canevas autorisant le réalisateur à modifier, voire réécrire, l'histoire. Or, seul le scénariste peut finaliser l'écriture de la version de tournage, et si des changements devaient être apportés au scénario en cours de tournage, le scénariste doit être consulté.

■ COLLABORATION

La collaboration scénariste-réalisateur est indispensable. Le scénariste peut bénéficier de la vision du réalisateur pour approfondir son scénario, le réalisateur peut se nourrir de l'expertise du scénariste lors de la réalisation du film, et cette collaboration doit exister aux étapes-clés de la production. Plus les communications seront fluides, plus le film en sortira grand. Idéalement, cette collaboration devrait faire l'objet d'un meilleur financement.

■ LA MENTION « UN FILM DE » CONVIENT UNIQUEMENT À CELUI QUI À LA FOIS A ÉCRIT ET RÉALISÉ LE FILM

Or, elle est trop souvent utilisée même lorsque le réalisateur n'a pas écrit l'histoire, plusieurs travaillent sans discernement à partir de génériques copiés-collés et prennent parfois, sans même s'en apercevoir, des raccourcis inacceptables. Plus ces irritants disparaîtront, plus la collaboration entre scénaristes et réalisateurs sera étroite et fructueuse.

■ LA RESPONSABILITÉ DU PRODUCTEUR

L'attribution des crédits du film est sous la responsabilité du producteur qui est le seul autorisé à régler les cas problématiques. La SARTEC et l'ARRQ ne devraient pas hésiter à recourir au mécanisme des griefs conformément à leurs ententes collectives.

J'ai le sentiment que nos collègues réalisateurs ont compris pourquoi de nombreux scénaristes estimaient, à juste titre, qu'il était grand temps de remettre les pendules à l'heure, et que la méconnaissance du travail d'écriture créait de la confusion sur le rôle et la contribution de chacun, engendrant des collaborations difficiles, voire un manque de respect.

Merci à **Fernand Dansereau** de nous avoir sagement recommandé cette rencontre historique, ainsi qu'à **Mylène Cyr** et **Stéphanie Hénault**, directrices générales de l'ARRQ et de la SARTEC, d'avoir réussi à l'organiser. Enfin, merci à **Québec Cinéma** de s'être récemment engagé à privilégier « **un film écrit par l'un et réalisé par l'autre** » dans toutes ses communications.

¹ <https://sauvonsnotreculture.ca/>

² <https://journalmetro.com/elections-federales-2019/2379028/investissements-culture-et-medias-exiges/>

Société des auteurs de radio,
télévision et cinéma

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont
les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone: 514 526-9196
Télécopieur: 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts des auteurs francophones dans le secteur audiovisuel (radio, télévision et cinéma sur tous les écrans) et est signataire d'ententes collectives notamment avec Radio-Canada, Télé-Québec, TVA, TVOntario, TV5, l'ONF, l'ANDP et l'AQPM.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Mathieu Plante

VICE-PRÉSIDENTE

Joanne Arseneau

TRÉSORIER

Luc Thériault

SECRÉTAIRE

Anita Rowan

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Alexandre Auger
Yvan Guay
Marie-Josée Ouellet
Louis-Martin Pepperall

SECRÉTARIAT

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Stéphanie Hénault

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Angelica Carrero

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

Roxanne Ouellet
Pauline Halpern

TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION JURIDIQUE

Anne-Marie Gagné

TECHNICIENNE À LA GESTION DES ENTENTES COLLECTIVES

Valérie Malenfant

ADMINISTRATEUR

Rosilien Sénat Millette

COMMIS COMPTABLE

Jun Li

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Renée Levasseur

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Souad Moursli

COMMIS DE BUREAU

Marie Carmel Philibert
Clarence Robitaille

CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS

Isabelle Froment

CONCEPTION GRAHIQUE ET INFOGRAPHIE

Proulx Communications

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

J'aimerais vous convier à un autre grand rendez-vous, celui du [Forum Obs Doc](#) (anciennement le forum de L'Observatoire du documentaire) qui revient dans une formule revue et améliorée, le 22 janvier 2020, à la **Cinémathèque québécoise**. J'ai eu le privilège de participer entre autres choses à son élaboration, et je ne peux passer sous silence l'important travail de nos partenaires de l'Observatoire pour promouvoir nos documentaires.

Je vous invite enfin à lire le rapport de notre directrice générale, **Stéphanie Hénault**, concernant plusieurs autres actions en matière de politiques et de financement, de valorisation du droit d'auteur et de négociations collectives; celui de mes collègues **Luc Thériault** sur nos finances et de **Marc Grégoire** sur le **Fonds SARTEC**, mon compte-rendu de l'assemblée générale de l'**International Association of Writers's Guild (IAWG)** et le survol de notre programme de formations et de mentorats, ainsi que de l'hommage que j'ai eu l'immense plaisir de rendre à Biz et à son *langagement*, avec mes collègues de l'**UDA** et de l'**UNEQ**, **Sophie Prigent** et **Charles Prémont**, en lui remettant le **Mérite du français en culture** en collaboration avec l'**Office québécois de la langue française**.

Pour terminer par une autre note réjouissante et marquer le coup de nos 70 ans, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'équipe, le conseil d'administration et plusieurs partenaires de la SARTEC, dont **Éléphant**, **la mémoire du cinéma québécois**, **la Cinémathèque québécoise** et **la Caisse de la Culture**, vous réservent plusieurs surprises, à l'occasion d'événements festifs soulignant l'apport d'incontournables scénaristes à la société québécoise et du rajeunissement de nos espaces. Je ne vous en dis pas plus pour tout de suite, mais restez à l'affût! 

—Mathieu Plante
Président SARTEC



CONTINUONS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 2019

Comme vous le mentionne notre président dans son mot publié dans ce rapport annuel, le conseil d'administration et l'équipe de la SARTEC travaillent avec passion notamment pour offrir aux auteurs francophones les moyens d'écrire nos meilleures histoires (fiction, documentaire, variétés) et d'être associés à la vie économique de leurs œuvres dans une industrie, télévisuelle et cinématographique - traditionnelle comme numérique - forte et concurrentielle. De nombreux résultats nous réjouissent, plusieurs réponses sont attendues, de nouvelles actions sont à entreprendre, et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous anticipons la nouvelle année. Voici quelques faits saillants de celle qui se termine.

RENDEZ-VOUS

« ÉCRIRE EN FRANÇAIS À L'ÈRE NUMÉRIQUE »

24 NOVEMBRE 2019



Dennis Trudeau, Nicolas Krief, Marie-Josée Ouellet, Michel D'Astous, Chantal Cadieux, Louis-Martin Pepperall, Stéfany Boisvert

■ POLITIQUES PUBLIQUES ET FINANCEMENT

La SARTEC a multiplié, au cours de l'année, ses interventions pour exiger plus de contributions à des fonds pour écrire, produire et diffuser du contenu canadien francophone de qualité, tant des diffuseurs traditionnels que des diffuseurs en ligne – canadiens et étrangers – que des fournisseurs de services Internet et de services sans fil qui font de très belles affaires au Canada. Nous attendons avec impatience les résultats de nos démarches auprès du **Comité Yale**, du **CRTC** et de **Patrimoine canadien**.

COMITÉ YALE

Nous avons hâte de prendre connaissance des recommandations du comité Yale qui sera déposé, au plus tard, le 30 janvier 2020. L'an dernier, la SARTEC s'était empressée de répondre à son appel mentionnant, à juste titre, que la production de contenu canadien de qualité — en particulier les émissions dramatiques et les émissions pour enfants — demeurerait un défi dans le contexte des règles existantes, et que pour mieux réussir sur le marché intérieur et international, des mesures appropriées étaient nécessaires.

Quelles mesures? La SARTEC a déposé trois mémoires au Comité Yale, le [premier](#) conjointement avec nos partenaires de l'AQTIS, de l'ARRQ et de l'UDA, associations représentant respectivement les techniciens, les réalisateurs et les interprètes, et les deux autres au sein de la [Coalition pour la culture et les médias](#) (CCM) et la [Coalition pour la diversité des expressions culturelles](#) (CDEC). Tous insistent pour que le gouvernement exige du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), par décret du Gouverneur en Conseil, de modifier l'ordonnance qui exempte les médias numériques étrangers pour les assujettir à certaines conditions, sans attendre la modernisation de nos lois sur la radiodiffusion et les télécommunications. Dans son rapport intérimaire, le Comité Yale s'est toutefois contenté, en raison de son mandat, d'énoncer ce qu'il avait entendu. Espérons que ses recommandations, que nous avons hâte d'analyser, aideront notre pays à agir promptement pour sauvegarder sa souveraineté culturelle.

POLITIQUE SUR LES DÉPENSES EN ÉMISSIONS CANADIENNES

Pour assurer la pérennité de notre télévision, nous avons aussi répondu, conjointement avec l'AQTIS, l'ARRQ et l'UDA, aux appels d'observations du CRTC concernant sa proposition de nouveau sondage sur les médias numériques, sa politique de dépenses en émissions canadiennes et la proposition de

Bell Canada (Bell) de modifier la propriété et le contrôle de **V Interactions** (V), ainsi que les demandes du **Groupe V Média** de modifier la propriété de **MusiquePlus**.

Le CRTC avait l'intention de lancer un nouveau sondage sur les médias numériques auprès des entreprises de radiodiffusion canadiennes autorisées, sondage devant aussi, selon nous, être mené auprès des grandes entreprises de radiodiffusion de médias numériques non canadiennes fournissant des services au Canada, de même qu'auprès des grandes entreprises de radiodiffusion numériques canadiennes non associées à une entreprise détentrice d'une licence du CRTC. On peut lire le [mémoire AQTIS/ARRQ/SARTEC/UDA](#) sur le site de la SARTEC.

Quant à la politique de dépenses en émissions, la SARTEC s'oppose à toute dilution d'exigences de dépenses en émissions canadiennes (DÉC) ou en émissions d'intérêt national (ÉIN). Pour remédier au sous-financement de la télévision francophone, une neutralité technologique et un traitement équitable doivent prévaloir sur toutes les plateformes des entreprises de radiodiffusion, en ligne ou non. On peut lire le [mémoire de la SARTEC et de ses partenaires](#) sur le site de la SARTEC. En réplique, en plus d'exiger ce traitement équitable, nous énonçons que les dépenses en promotion ne sauraient être admissibles comme DÉC, le CRTC devant trouver d'autres moyens pour promouvoir nos œuvres, car tant que nos budgets ne seront pas accrus, elles ne pourront concurrencer davantage la production étrangère et mieux franchir nos frontières.

Quant à l'acquisition projetée de V par Bell, nous appuyons cette transaction jugée prometteuse pour plus d'émissions d'intérêt national (ÉIN), mais en nous assurant que les conditions de cette transaction soient optimales. On peut lire le [mémoire rédigé par la SARTEC et ses partenaires](#) sur le site de la SARTEC.

DROIT D'AUTEUR

La SARTEC a comparu et déposé des mémoires dans le cadre de la révision quinquennale de *la Loi sur le droit d'auteur* et s'est intéressée de près à la *Directive européenne sur le droit d'auteur*.

Au Canada, les dernières révisions en droit d'auteur, particulièrement sous le gouvernement Harper, ont malheureusement conduit à une diminution des droits des auteurs et des ayants droit, et à une baisse de leurs redevances dans de nombreux secteurs. Il est plus que nécessaire de demeurer vigilants à l'égard de cette loi fondamentale. C'est d'ailleurs

pourquoi nous avons fait campagne, avec des artistes de toutes disciplines, avec **Une vie sans art, vraiment?** Au moment d'écrire ces lignes, un [manifeste était encore en ligne](#) pour déclarer notre soutien envers une loi canadienne des droits d'auteurs forte. Merci, **Claude Robinson** et **Ricardo Trogi** d'avoir accepté d'être, respectivement, l'un des six porte-paroles de cette campagne.

La SARTEC plaide pour une modernisation de la Loi, l'élimination d'exceptions privant injustement les auteurs et ayants droit de revenus, la présomption de cotitularité initiale du scénariste et du réalisateur sur l'œuvre audiovisuelle, une extension du régime de copie privée sonore à l'audiovisuel et la prolongation du droit d'auteur de 50 ans à 70 ans suivant la mort de l'auteur. On peut lire [notre mémoire](#) sur notre site Web.

Alors que la jurisprudence reconnaît aux scénaristes et aux réalisateurs la présomption de cotitularité du droit d'auteur sur l'œuvre audiovisuelle, des producteurs cherchent malheureusement à remettre cet état de droit en question pour être désignés comme auteur, tentative à laquelle la SARTEC s'oppose farouchement avec nos partenaires de la **Writer's Guild Canada** (WGC), de la **SACD/SCAM**, de l'**ARRQ**, de la **Director's Guild Canada** (DGC) et du **Front des réalisateurs indépendants du Canada** (FRIC).

En mai, nous avons pu nous réjouir que le rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien, **Paradigmes changeants**, sur les modèles de rémunération des artistes et des créateurs, reprenne plusieurs grands principes que nous défendons. Malheureusement, un autre rapport, celui du Comité permanent de l'industrie, suscite la grogne unanime des auteurs et des créateurs, au Québec, comme dans le reste du Canada.

Quant à la *Directive européenne sur le droit d'auteur* adoptée le 26 mars 2019, la SARTEC et la SACD s'en sont évidemment réjoui. La reconnaissance d'un droit à rémunération proportionnelle pour les auteurs, partout en Europe, constitue un pas en avant au niveau européen, comme c'est le cas dans plusieurs pays, dont la France.

Le Canada a beaucoup de rattrapage à faire pour moderniser la législation protégeant ses auteurs, créateurs et industries culturelles, et nous partageons l'incompréhension de nos partenaires internationaux de constater que notre régime de copie privée ne soit pas encore étendu aux reproductions d'œuvres audiovisuelles, quels qu'en soient les supports, incluant les équipements, et peu importe à quelles fins la copie est effectuée: l'écouter, la regarder en différé ou la reproduire sur un autre support. Ce régime s'applique pourtant à l'audiovisuel dans plus de 80% des pays comportant ce régime.

Au Québec, nous sommes heureux de l'engagement du gouvernement du Québec et de notre ministre de la culture, Madame Nathalie Roy, d'entamer la révision de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*¹ (la LSA) et de poursuivre les objectifs mis de l'avant par la Politique culturelle du Québec². Cette législation doit être améliorée notamment afin qu'un seul forum ait compétence pour traiter de tous ses litiges, que ses mécanismes de règlements des différends soient plus efficaces, que tous les auteurs aient accès aux conditions minimales d'engagement reconnues dans nos ententes collectives, et que la responsabilité des administrateurs d'entreprises fautives soit mieux encadrée. Rappelons que la SARTEC est reconnue en vertu de cette législation constituant un levier fondamental, avec la *Loi sur le droit d'auteur*, pour défendre les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des auteurs grâce à son régime inspiré du **Code du travail**.

FINANCEMENT

Nous avons fait des représentations, à plusieurs niveaux, pour mieux soutenir le travail des auteurs dans les programmes privés et publics.

Au Québec, nous avons pu nous réjouir que le nouveau programme de l'**École nationale de l'humour** (ENH) et de **Netflix** offre aux membres de la SARTEC la possibilité de développer l'écriture d'un projet de comédie en cinéma ou en télévision, en partenariat avec un producteur membre de l'**Association québécoise de la production médiatique** (AQPM). Les projets financés sont issus d'auteurs professionnels, mais qui en sont à leur première œuvre comme auteur principal. Sans l'intervention de la SARTEC, les conditions du programme auraient pu être interprétées comme obligeant les auteurs à céder leurs droits simplement pour permettre à un producteur de tenter de financer leur projet, ce qui n'est évidemment pas respectueux de l'auteur ni conforme à nos ententes collectives industriellement reconnues qui interdisent la cession.

Du côté de la **SODEC**, plusieurs auteurs ont été désagréablement surpris des conditions du nouveau **Programme d'aide à la création émergente** lancé cet été. Bien que l'objectif du nouveau programme soit d'améliorer certaines lacunes du **Programme d'aide aux jeunes créateurs 18-35 ans** qu'il remplace, le fait que seul un producteur, aujourd'hui, puisse déposer le projet d'écriture d'un scénariste ne fait pas l'unanimité, alors que le programme constituait justement un des rares guichets où un scénariste pouvait encore le faire.

Au Canada, la SARTEC tient à remercier le gouvernement fédéral et le **Fonds des médias du Canada (FMC)** notamment pour les efforts déployés pour la mise en place, en mai 2019, d'un **nouveau programme destiné aux premières étapes de développement des scénaristes**. Ce programme répond un peu à la nécessité de mieux soutenir les auteurs à l'étape cruciale de la création d'univers narratifs francophones originaux de grande qualité. La réponse des scénaristes francophones, lors de la seule journée d'ouverture du programme, démontre le grand intérêt de l'initiative. Alors que les points d'accès aux scénaristes se font rares, même sous forme de bourse à la recherche et à la création, en particulier pour les scénaristes qui n'exercent pas une autre fonction, ce programme arrive à point nommé. Nous saluons également que le FMC reconnaisse ne pouvoir exiger, d'un programme de développement aux scénaristes, de meilleurs résultats qu'un programme offert aux producteurs, pour lequel seul un projet sur 10 serait généralement porté à l'écran.

Le programme destiné aux premières étapes de développement a, en 2019, soutenu 47 projets dans le marché de langue française (28 de scénaristes + 19 de collaborations entre scénaristes et producteurs).

ACCÈS DESTINÉ AUX SCÉNARISTES

Budget révisé de 560 000 \$ - Les 28 requérants admissibles ont reçu 100 % du montant qu'ils demandaient (environ 20 000 \$)

ACCÈS DESTINÉ AUX COLLABORATIONS SCÉNARISTES ET PRODUCTEURS

Budget révisé de 437 000 \$ - Les 19 requérants admissibles ont reçu 100 % du montant qu'ils demandaient (environ 23 000 \$).

Pour 2020, nous continuons de penser qu'un jury d'experts serait le meilleur moyen d'évaluer la qualité d'un projet, de son auteur et de son équipe. Dans les deux points d'accès (scénariste ou producteur), nous croyons que les projets devraient idéalement être financés sur la base d'un appel de candidatures d'une durée raisonnable, par opposition à un concours d'une seule journée de premier arrivé, premier servi, comme cette année.

Enfin, rappelons que nous avons accueilli avec joie, au printemps, l'annonce de M. Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, d'ajouter une

somme additionnelle au budget de Téléfilm Canada pour compléter le financement de la production de films en langue française soutenus par la SODEC, et que nous sommes ravis de l'engagement qu'il a pris, en campagne électorale, d'augmenter le budget de **Téléfilm Canada** de 50 millions.

PROFIL DE L'INDUSTRIE AUDIOVISUELLE AU QUÉBEC EN 2018

Nous avons contribué, avec l'AQPM, l'ARRQ, l'AQTIS, la DGC, l'UDA et la Table de concertation de l'industrie du Cinéma et de la Télévision de la Capitale-Nationale, à permettre la publication de ce profil qui offre un éventail de statistiques sur l'industrie de l'audiovisuel au Québec.

■ NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Nombreux sont les auteurs qui nous témoignent quotidiennement que sans les normes minimales de la SARTEC, ils seraient incapables de négocier des conditions contractuelles décentes, et que plusieurs demandent, encore aujourd'hui, aux auteurs de céder leurs droits moyennant le simple espoir de voir leur travail porté à l'écran. C'est pourquoi les ententes collectives de la SARTEC octroient aux producteurs, moyennant les paiements de cachets d'option, d'écriture, de production et de redevances, les licences nécessaires pour trouver le financement, produire et exploiter l'œuvre audiovisuelle découlant du scénario, et encadrent la possibilité de licences à d'autres fins, à la scène par exemple. L'utilité pour les auteurs de communiquer avec la SARTEC avant de signer tout contrat, quel qu'il soit, est indéniable.

PREMIER LONG MÉTRAGE CANADIEN FRANCOPHONE ORIGINAL NETFLIX

Les démarches de la SARTEC auprès de la jeune maison de production **Couronne Nord** et de **Netflix** ont permis que les scénaristes du premier long métrage canadien francophone original Netflix bénéficient de contrats SARTEC et soient mieux rémunérés que ce qu'on leur offrait. Selon les informations reçues, le film allait avoir une sortie en salle, appelant l'application de normes minimales industriellement reconnues en cinéma. Or, la première proposition du producteur et de Netflix, à la SARTEC pour les auteurs, était que le film se fasse sans contrat SARTEC et que ses coscénaristes se partagent la moitié moins que nos minimums pour une production d'un tel niveau budgétaire. À la suite de nos discussions avec les juristes du producteur et de Netflix, la SARTEC est satisfaite d'avoir pu convenir d'une entente beaucoup plus respectueuse du travail des auteurs et des normes de notre industrie, incluant la réserve de droits des auteurs pour les diffusions

gérés collectivement. Félicitations à nos auteurs heureux de voir ainsi leur film porté à l'écran.

DOUBLAGE EN FRANÇAIS (ASSOCIATION NATIONALE DES DOUBLEURS PROFESSIONNELS (ANDP) ET SARTEC)

Le doublage en français au Québec est un fleuron dont les Québécois sont fiers. Le travail des adaptateurs, qui sont les auteurs des adaptations des narrations et des dialogues d'œuvres d'autres langues, est essentiel pour que notre industrie du doublage soit forte et concurrentielle.

Au printemps, nos adaptateurs ont ressenti le besoin de faire le bilan de l'application de leur entente collective SARTEC-ANDP en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, et ils nous ont demandé de ne pas la reconduire sans d'abord obtenir, de l'ANDP, plusieurs améliorations de leurs conditions minimales.

Nous sommes très heureux d'avoir pu renouveler, cet automne, une nouvelle entente, conformément à leurs souhaits, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour une durée minimale de deux ans. Félicitons et remercions la grande mobilisation des auteurs adaptateurs dans ce dossier, ainsi que la générosité de leurs collègues **Yvan Guay**, **Huguette Gervais** et **Michel Gatignol** qui ont pris part aux négociations intensives que nous avons eues, avec l'ANDP, cet automne. Remercions également les représentants de l'ANDP pour leur précieuse collaboration dans ce dossier.

TÉLÉVISION TRADITIONNELLE ET NUMÉRIQUE (AQPM ET SARTEC)

Nous avons amorcé, au printemps, nos négociations pour renouveler avec l'AQPM notre entente collective pour la télévision. Échues depuis le 1^{er} septembre 2019, ses conditions minimales sont toutefois maintenues tant que nous ne signerons pas une nouvelle entente.

La migration de l'auditoire de nos œuvres télévisuelles sur les plateformes numériques et l'évolution des habitudes, dont l'écoute en rafale, nous incitent à ajuster cette entente collective, et la SARTEC est heureuse de pouvoir compter sur la mobilisation et la solidarité d'auteurs aguerris, comme de la relève, pour en discuter avec les producteurs représentants l'AQPM. Nous avons par ailleurs reconduit, avec l'AQPM, pour une dernière année, la lettre d'entente « nouveaux médias » AQPM-SARTEC conclue il y a plusieurs années, à titre expérimental et sans admission.

ENTENTES DISTINCTES ET GRIEFS D'INTÉRÊT COLLECTIF

La SARTEC continue à négocier avec les producteurs non liés par nos ententes collectives, à offrir aux auteurs son indispensable service téléphonique, à vérifier leurs contrats et à intervenir lorsque ces contrats ne respectent pas nos ententes collectives. Cette année, l'équipe a traité 741 contrats de plus que l'an dernier, et les règlements de deux dossiers litigieux méritent particulièrement d'être signalés.

Marque de commerce

Grâce à un arbitrage demandé par la SARTEC, une entente de règlement est intervenue entre un auteur, la SARTEC et une entreprise de production confirmant la faculté de l'auteur du scénario d'accorder une licence d'adaptation de son texte en comédie musicale. De plus, nous avons pu donner à l'auteur l'assurance qu'il pouvait utiliser le titre du film à la scène sans avoir à obtenir l'autorisation de l'entreprise ayant produit le film, et ce, en vertu du contrat conclu conformément à notre entente collective.

La Bolduc (Caramel Films)

Au printemps, *Caramel Films* avait déposé une requête à la Cour pour demander la révision d'une sentence arbitrale rendue le 27 mars 2019 donnant raison à un auteur pour lequel la SARTEC avait réclamé la juste part du cachet minimal de production, c'est-à-dire le pourcentage du budget auquel l'auteur ou ses coauteurs ont droit au moment du tournage. On peut lire la [sentence arbitrale](#) sur le site Web de la SARTEC. La SARTEC est heureuse d'avoir finalement pu résoudre ce dossier avec le producteur conformément à l'entente collective applicable, mais est navrée d'avoir dû recourir à l'arbitrage pour ce faire.

■ PROMOTION ET VALORISATION DES AUTEURS

Il y a un an, nous convions nos membres à une activité de réflexion en compagnie d'experts réputés de différents horizons. En plus de promouvoir le slogan « **Nos histoires font le succès de nos écrans** » sur toutes les tribunes, nous avons beaucoup appris de leurs visions pour saisir davantage les occasions d'en faire plus pour nos membres.

À l'occasion des **Rendez-Vous Québec Cinéma**, nous avons convié les professionnels et le public à deux activités dans le cadre du Rendez-vous Pro, une table ronde portant sur la mention « Un film de » (merci **Luc Dionne**, **Benoit Pelletier**, **Ginette Petit**, **Isabelle Raynauld**, **Marc Robitaille**, **Daniel**

Roby, Marie Vien et Dennis Trudeau) et un « [tête à tête](#) » (merci **Catherine Léger** et **Sophie Lorain**). Ces rendez-vous nous ont permis de connaître les secrets des meilleures collaborations possibles - de l'écriture à la postproduction - entre scénaristes, réalisateurs et producteurs. Je vous invite à lire le résumé de la table-ronde, signé **Manon Vallée**, dans ce numéro.

À l'occasion du **Gala Québec Cinéma (IRIS)**, la SARTEC a diffusé une capsule honorant les scénaristes des longs métrages de fiction nommés. Sur la pièce *Burnout Fugue* d'**Alexandra Stréliski**, nous avons illustré le raccourci souvent emprunté, au Québec, sur le crédit d'auteur du film, l'attribuant parfois au seul réalisateur - qu'il ait écrit ou non le film. Au contraire, notre capsule donnait tout le crédit au seul scénariste, qu'il ait ou non dirigé la réalisation du film, et c'est ainsi que seuls nos scénaristes-réalisateurs comme **Denys Arcand, Geneviève Dulude-De Celles** ou **Ricardo Trogi**, n'ont pas vu leurs noms *oubliés*. L'objectif était de féliciter le travail des auteurs des scénarios de notre cinématographie cette année, mais aussi de dénoncer le raccourci.

À l'occasion des **Prix Gémeaux**, nous avons également contribué à encourager le travail de nos membres par différentes initiatives, grâce à la précieuse collaboration de la **Caisse de la culture** et de l'**Académie canadienne du cinéma et de la télévision**.

La SARTEC remercie ses partenaires qui respectent les normes de valorisation des auteurs de l'**International Association of Writer's Guild** (IAWG) et de la **Fédération européenne des scénaristes** (FSE) notamment [The Writer at Film Festivals](#), et offre son entière collaboration à ceux qui souhaitent mieux les respecter.

Avant de conclure mon rapport, je m'en voudrais de ne pas remercier les participants à notre récent rendez-vous « [Écrire en français à l'ère numérique](#) » lors duquel nous avons eu le privilège d'échanger sur nos réussites, nos défis et nos enjeux, en compagnie des auteurs **Chantal Cadieux**, scénariste en télévision et en cinéma (Une autre histoire, Le Monstre, Elles étaient cinq...), **Michel D'Astous**, coproducteur et scénariste (L'heure bleue, Nos étés...), **Nicolas Krief**, scénariste en cinéma (Jusqu'au déclin), **Marie-Josée Ouellet**, scénariste de Webséries (File d'attente, Germain s'éteint...) et **Louis-Martin Pepperall**, scénariste de documentaires, de magazines et de séries jeunesse (Les mini-tuques, On parle de sexe...). Leurs échanges, animés par l'excellent journaliste d'affaires publiques **Dennis Trudeau**, nous ont offert des propos riches et fort révélateurs des interventions énergiques qui s'imposent

à l'ère numérique, notamment du gouvernement fédéral, comme nous le soulignait, entre autres, notre experte invitée sur ces questions, la professeure à l'**École des médias de l'UQAM, Stéfany Boisvert**, qui codirige « *Au-delà de Netflix – Penser la diversité des pratiques et plateformes de télévision en ligne* » et un projet de recherche international sur le format télé « *Un gars, une fille* » créé par l'auteur **Guy A. Lepage**.

■ CONCLUSION

Pour terminer sur une note plus personnelle, l'année 2019-20 représente ma première année complète au service de la SARTEC, et vous aurez compris qu'elle fut bien remplie et passionnante. Je remercie chaleureusement le conseil d'administration, l'équipe et nos membres, si inspirants, et nos partenaires, d'ici et ailleurs, en particulier nos guildes sœurs de l'**IAWG**. Du bien beau monde avec qui j'ai énormément de plaisir à travailler.

Oui, des résultats nous réjouissent, plusieurs réponses sont attendues, de nouvelles actions sont à entreprendre, et c'est avec enthousiasme que nous anticipons, malgré les défis, une nouvelle année télévisuelle et cinématographique qui aidera notre culture à être encore plus forte et inclusive. **A**



PAR LUC THÉRIAULT

LES CHIFFRES

RAPPORT DU TRÉSORIER AU 24 NOVEMBRE 2019

Luc Thériault, trésorier de la SARTEC, a présenté à l'assemblée générale du 24 novembre dernier les états financiers vérifiés 2018-2019. Nos finances sont en bon état, comme en témoigne le rapport de nos vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. En voici un résumé.

■ LE FONDS D'ADMINISTRATION

Les revenus¹ du fonds d'administration, qui sert aux dépenses courantes, s'élèvent à 1 155 953 \$, soit 91 191 \$ de plus que les 1 064 762 \$ de l'an dernier. On constate un fléchissement des cotisations annuelles, une diminution des dépôts de manuscrits et une augmentation des retenues à la source et des subventions pour la formation.

Les dépenses ont été moins importantes que l'an dernier de près de 170 000 \$. Rappelons toutefois qu'en 2019, les salaires et les charges sociales avaient momentanément augmenté en raison de chevauchements de membres du personnel (retour d'un congé de maternité, arrivée de la nouvelle directrice générale alors que l'ancien directeur était toujours en poste), des vacances accumulés de l'ancien directeur général dû à son départ (qui lui aurait normalement été versées après le 31 août) et des honoraires professionnels plus élevés que prévus (notamment auprès de nos procureurs externes et arbitres de griefs pour défendre nos membres et auprès de **La tête chercheuse** pour recruter notre nouvelle directrice générale).

■ LE FONDS DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ

Les revenus de la Caisse sont passés de 3 599 885 \$ en 2018 à 3 687 042 \$, une augmentation de 87 157 \$. Nous avons également déposé plus que l'an dernier dans le REER de nos membres (2 751 774 \$ comparativement à 2 690 097 \$). Nous avons alors un solde de 935 268 \$ auquel s'ajoute un montant de 75 126 \$ découlant de nos placements (environ 28 254 \$

de plus que l'an dernier) et les 66 667 \$ facturés en sus pour le plan familial, pour un total de 1 076 761 \$ qui servira à payer les dépenses en assurances (790 949 \$), les honoraires pour les placements (9 459 \$), les dépenses pour l'entretien de notre bâtiment (18 067 \$) et des dépenses mineures, pour un surplus de 257 370 \$.

■ LE FONDS D'IMMOBILISATION

Quant au fonds d'immobilisation, sa valeur s'établit désormais à 161 298 \$.

En conclusion, nos finances sont saines et les prévisions pour 2019-2020, si elles laissent entrevoir un déficit possible de 99 000 \$, ne remettent nullement en question notre viabilité financière, puisque des surplus accumulés nous le permettent. Ainsi, pour 2019-2020, les revenus anticipés sont de 1 155 939 \$ et les dépenses, de 1 180 262 \$.

Quant aux dépenses spéciales, elles seront supérieures en 2019-2020 puisque nous rénovons l'édifice dont nous sommes propriétaires pour mieux répondre à notre mission. De plus, nous valoriserons l'apport de grands scénaristes à la société québécoise. Enfin, comme l'an dernier, nous n'avons pas prévu verser de sommes au **Fonds SARTEC**, puisque nous solliciterons des dons d'autres sources en collaboration avec la **Fondation des artistes**. Mon collègue **Marc Grégoire** vous en parle dans son rapport. 

¹ En y incluant les honoraires d'administration de la Caisse de sécurité



RAPPORT DU FONDS SARTEC

24 NOVEMBRE 2019

Marc Grégoire, président du Fonds SARTEC, a présenté un court bilan du Fonds. Les mandats de Marc Grégoire et d'Alexandre-Nicolas Leblanc, administrateurs, qui venaient à échéance, ont été reconduits par l'assemblée pour une période de 3 ans. Tous les membres de la SARTEC ainsi que son personnel sont automatiquement membres de ce fonds de secours dont voici plus de détails.



Le **Fonds SARTEC** a pour mission de soutenir les auteurs qui écrivent nos œuvres télévisuelles et cinématographiques, ou adaptent les œuvres d'autres langues pour leur doublage en français, en leur octroyant une aide d'urgence lorsqu'ils vivent une situation difficile. Les individus pouvant y recourir sont ceux dont la majorité des revenus proviennent ou provenaient de l'exercice de leur métier d'auteur qui sont dans une situation telle qu'un soutien financier ponctuel s'avère nécessaire. Créé fin 2012, il est l'un des cinq fonds affiliés à la **Fondation des artistes (FDA)** qui les administre et remet les reçus de charité pour les dons reçus. Les autres fonds affiliés sont ceux de l'**Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)**, de l'**Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)**, de la **Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)** et du **Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)**.

Stéphanie Hénault, Nicolas-Alexandre Leblanc, Mathieu Plante, et moi-même, administrateurs du Fonds SARTEC, souhaitons d'abord remercier tous les membres de la SARTEC qui, année après année, soutiennent le Fonds SARTEC, notamment au moment du renouvellement de leur cotisation annuelle, par solidarité pour leurs pairs en difficulté, ainsi que les organisateurs et les participants au **Défi Impro** de la FDA.

ACTIFS DU FONDS SARTEC

Selon le rapport vérifié fourni par la FDA, le solde du Fonds s'élève à **123 833 \$** (comparativement à **109 601 \$** l'an dernier). Les dons reçus cette année totalisent **12 875 \$** et proviennent de deux principales sources :

- 1) **5 965 \$** de contributions des membres de la SARTEC lors du renouvellement de leur adhésion annuelle (5875 \$) et 90 \$ de dons de deux individus;
- 2) **6 910 \$** des revenus récoltés au **Défi Impro de la Fondation des artistes** (comparativement aux 433 \$ de l'an dernier)

À ces montants se sont ajoutés des revenus de placements de **2 612 \$** et un gain sur une cession de placement de **1 502 \$**, auquel on soustrait une variation de la plus (moins) value de (488,00 \$). Quant aux dépenses, elles s'élèvent à (919 \$) pour les honoraires de placements. S'y ajoutent les dons ou les prêts accordés à des auteurs en

difficulté qui ont été de 3 500 \$ cette année (comparativement à 3 700 \$ l'an dernier).

Le conseil d'administration de la SARTEC n'a pas jugé nécessaire, cette année, d'y verser les 10 000 \$ qu'elle y a versé durant 6 années consécutives, à même la Caisse de sécurité de la SARTEC.

DÉFI IMPRO DE LA FDA

Pour la FDA et ses fonds affiliés, la générosité des convives au Défi Impro 2019 a permis de récolter la somme de 90 000 \$ (comparativement à 56 284 \$ l'an dernier) pour procurer une aide financière ponctuelle à des auteurs, des créateurs et des interprètes qui traversent une période difficile. Le Défi Impro est une soirée de collecte de fonds réunissant des personnalités connues et des gens d'affaires dans un match d'improvisation. Des tables VIP, pour prendre place avec des personnalités connues, ainsi qu'un encan silencieux et un encan crié, sont également offerts. Lors de cette deuxième édition, nous avons assisté à un match fort divertissant lors duquel des gens affaires, généreux et courageux, ont improvisé sur la glace aux côtés de **Charles Lafortune** et de **Pierre Curzi**.

Le Fonds SARTEC a notamment contribué à l'organisation de la soirée en vendant des tables pour prendre place avec des scénaristes et en vendant, à l'encan crié, le lot « *District 31* », généreusement offert par notre collègue **Luc Dionne** au profit du Fonds SARTEC, lot qui fut très populaire. Le lot offrait l'occasion de donner son nom à un futur personnage de la série, de recevoir des objets dédicacés par l'auteur et de participer à une journée de figuration. C'est **M. Jocelyn Dame (Sanuvox)** qui a remporté, pour 6 000 \$, le lot, et nous le remercions pour sa grande générosité. Nous remercions également tous les auteurs et gens d'affaires ayant participé à cette soirée pour le Fonds SARTEC, notamment **Luc Dionne, Fabienne Larouche, Danielle Trottier** et **François Picard** de **MERCER**, sans oublier nos camarades du milieu de la santé et des affaires ayant déboursé pour s'asseoir à la table d'un auteur. 

DÉFI IMPRO DE LA FDA EN IMAGES

TABLE DE MERCER



PIERRE CURZI ET CHARLES LAFORTUNE



TABLE DE FABIENNE LAROUCHE



JOCELYN DAME ET LUC DIONNE



TABLE DE LUC DIONNE



DANIELLE TROTTIER ET STÉPHANIE HÉNAULT



FÉLICITATIONS

À NOS MEMBRES!

MARS

■ PRIX ÉCRANS CANADIENS

Ricardo Trogi,
1991, Prix Écran d'Or (le long métrage ayant enregistré les meilleures recettes au guichet dans l'ensemble du pays)

Catherine Léger,
Charlotte a du fun, Meilleur scénario original

Geneviève Dulude-De Celles,
Une colonie, Meilleur premier film

■ SÉRIES MANIA

Florence Longpré, Pascale Renaud-Hébert,
Nicolas Michon,
M'entends-tu?, Meilleure comédie

MAI

■ PRIX NUMIX

Guillaume Lambert, *L'âge adulte (saison 2)*,
Production linéaire fiction.

Alexandre Pelletier et Alec Pronovost,
Le Killing, Production linéaire humour.

■ FESTIVAL DE CANNES

Monia Chokri, *La Femme de mon frère*,
Coup de cœur du jury / UN CERTAIN REGARD

Xavier Dolan, *Matthias et Maxime*,
Sélection officielle / compétition

Geneviève Dulude-De Celles, *Une colonie*,
Cannes Écrans Juniors

JUIN

■ GALA QUÉBEC CINÉMA

Guillaume Corbeil, Yan Giroux,
À tous ceux qui ne me lisent pas, Meilleur scénario

Ricardo Trogi,
1991, Meilleur film et prix du public

Denys Arcand, *La chute de l'empire américain*,
Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec

■ BANFF WORLD MEDIA FESTIVAL

Florence Longpré, Pascale Renaud-Hébert,
Nicolas Michon,
M'entends-tu?, Meilleure série dans une autre
langue que l'anglais

Karina Goma et Yann Tanguay,
sous la supervision de **Pierre-Yves Bernard**, *BOOMERANG*
(émission spéciale de Noël (saison IV),
Meilleur projet francophone

JUILLET

■ MELBOURNE WEBFEST

Marie-Josée Ouellet, Christine Doyon,
Germain s'éteint!, Meilleur scénario

■ FESTIVAL FANTASIA

BRAVO à **Roger Cantin** qui s'est vu remettre le prix annuel
Denis-Héroux soulignant l'exceptionnelle contribution
du scénariste au développement du cinéma de genre et au
cinéma indépendant québécois.

AOÛT

■ HOMMAGE DIAMANT BIRKS AUX FEMMES DE L'ANNÉE EN CINÉMA

La bijouterie *Birks* et Téléfilm Canada célèbrent le paysage
cinématographique canadien des plus diversifiés et ses
créatrices d'histoires qui œuvrent des deux côtés de la
caméra. Cette année, on retrouve la scénariste et réalisatrice
Micheline Lanctôt parmi les 6 lauréates à l'honneur.

SEPTEMBRE

■ PRIX GÉMEAUX

Jean-François Asselin, Jacques Drolet,
Plan B - saison 2 « Épisode 6 - Maman »,
Meilleur texte : Série dramatique

Danielle Trottier,
Unité 9 « Épisode 160 »,
Meilleur texte : Série dramatique annuelle

Luc Dionne,
District 31 « Épisode 312 »,
 Meilleur texte : Série dramatique quotidienne

**Florence Longpré, Nicolas Michon,
 Pascale Renaud-Hébert,**
M'entends-tu ? - saison 1 « Épisode 5 - Nos silences »,
 Meilleur texte : Comédie

Marc Brunet,
Like-moi ! - SAISON 4 « Épisode 42 »,
 Meilleur texte : Humour

**Caroline Allard, Robin Balzano, Yan Bilodeau, Valérie
 Caron, Antoine Desjardins-Cauchon, Marie-Èlène
 Grégoire, Marie-Hélène Lebeau-Taschereau, Émilie
 Ouellette, Alexandre Pelletier, Benoit Pelletier,
 Louis-Philippe Rivard, Frédéric Wolfe,**
*Conseils de famille - saison 4 « Épisode 100 - Pour le
 meilleur »,* Meilleur texte : Jeunesse

Hélène Choquette,
1968 - 50 ans plus tard « Partie 1 »
 Meilleur scénario : documentaire – série

Mara Joly,
La maison des folles « Épisode 6 »
 Meilleur texte pour une émission ou série produite
 pour les médias numériques : dramatique

Nathalie Doummar,
Teodore pas de H « Épisode 6 - Alleluia »
 Meilleur texte pour une émission ou série produite
 pour les médias numériques : comédie

Erika Mathieu, Julie Roy,
Nomades « Épisode 4 - Le paradis »
 Meilleur texte pour une émission ou série produite
 pour les médias numériques : jeunesse

OCTOBRE

■ CATALYST STORIES CONTENT FESTIVAL

Mara Joly,
La maison des folles.
 Meilleure série dramatique et meilleure réalisation

■ NYC WEB FEST

Samuel Archibald, William S. Messier,
Terreur 404, Best Mystery/Thriller

Sarah Pellerin,
Georges est mort, Best Foreign Language

Mara Joly,
La maison des folles, Best Web Series

NOVEMBRE

Le 4 novembre 2019, la SARTEC, l'UNEQ et l'UDA, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, remettaient fièrement le prix du Mérite du français dans la culture à **Sébastien Fréchette**, alias **Biz**.

Le 24 novembre 2019, l'ambassadrice de France au Canada, Kareen Rispal, a remis les insignes d'officier de l'ordre des Arts et des Lettres à **Xavier Dolan**.

DÉCEMBRE

■ C21 INTERNATIONAL DRAMA AWARDS, Londres

Guillaume Lambert,
L'âge adulte (saison 3),
 Best digital short-form drama series

■ FESTIVAL INT. DU FILM TONNEINS, France

Marc-André Lavoie,
Innocent, Meilleur film

■ GALA LES OLIVIERS

Julien Lacroix,
L'accident de Julien,
 Texte de l'année : capsule ou sketch télé/web humoristique

**Patrick Dupuis, Guillaume Lambert, Guillaume Tremblay,
 Mathieu Handfield, Simon Lacroix,
 Gabriel D'Almeida Freitas, Patrick Evans,**
Mouvement deluxe,
 Texte de l'année : série télé ou web humoristique

Catherine Éthier,
Le billet de Catherine Éthier,
 Capsule ou sketch radio humoristique de l'année

Marc Brunet,
Caresse Dubois - Appropriation culturelle (Like-Moi!),
 Texte de l'année : Capsule ou sketch télé/Web humoristique

**Votre nom a été oublié ou vous avez
 un honneur à partager ?**

Merci de communiquer avec nous à l'adresse
 suivante :

sartec@sartec.qc.ca

BOURSE SARTEC - CAISSE DE LA CULTURE

34^e PRIX GÉMEAUX



Julie Roy, Luc Dionne et Érika Mathieu.
Merci à l'Académie pour les photos

SARTEC

**caisse de
la culture**
Desjardins



FÉLICITATIONS AUX AUTEURES ÉRIKA MATHIEU ET JULIE ROY POUR LEUR BOURSE SARTEC - CAISSE DE LA CULTURE

Le 15 septembre 2019, **Luc Dionne**, au nom de la **Caisse de la Culture Desjardins** et de la **Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)**, était heureux de remettre une bourse de **4 000 \$** aux auteures **Érika Mathieu** et **Julie Roy** lorsqu'elles se sont méritées le Prix Gémeaux du *Meilleur texte pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse*, pour « *Nomades*, épisode 4, Le Paradis », à l'occasion du 34^e Gala des Prix Gémeaux.

Nous espérons que cette bourse les encouragera à poursuivre leur remarquable travail.

Toutes nos félicitations !

MÉRITE DU FRANÇAIS

BIZ, FIER LAURÉAT DU MÉRITE DU FRANÇAIS DANS LA CULTURE 2019



Sophie Prigent, présidente de l'UDA, **Biz**, lauréat du Mérite du français dans la culture 2019, **Mathieu Plante**, président de la SARTEC, **Charles Prémont**, secrétaire-trésorier de l'UDA, et **Ginette Galarnau**, présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française et présidente de la Commission de toponymie.

Le 4 novembre dernier, la SARTEC, l'UNEQ et l'UDA, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, remettaient fièrement le prix du Mérite du français dans la culture à Sébastien Fréchette, alias Biz, ainsi qu'une bourse bien méritée de 5000 \$. Découvrez l'hommage que lui ont livré ses trois syndicats et les mots que leur écrivain, scénariste et rappeur a livré au moment d'accueillir cet honneur.

Que ce soit en deux minutes ou en deux cents pages, les histoires que Biz raconte ont la couleur de l'engagement. L'engagement pour le Québec, mais aussi l'engagement envers sa langue. Auteur prolifique, que ce soit comme écrivain, scénariste ou pilier de la scène hip-hop québécoise, notre lauréat du Mérite de la Culture 2019 occupe, c'est le moins que l'on puisse dire, une place unique dans notre paysage culturel.

C'est son expérience dans les camps de vacances, où il côtoie notamment des jeunes issus de milieux défavorisés et d'autres avec un handicap, qui le mène tout d'abord vers des études en récréologie à l'université. Tout en gardant cette ouverture aux autres, il se tourne par la suite vers les mots et la musique pour exprimer haut et fort ses idées politiques. Ce choix se traduit, dans les années 90, par la création du trio rap **Loco Locass**, qui a depuis laissé sa marque dans le paysage musical québécois.

Son engagement pour la langue et son amour du français, que ses comparses et lui qualifient de *langagement*, c'est aussi le fil conducteur de son œuvre littéraire. En effet, depuis 2010, Biz n'a de cesse de nous livrer des récits accrocheurs très bien accueillis par les lecteurs et la critique, et plusieurs fois récompensés.

Sa carrière d'écrivain débute ainsi avec *Dérives* et *Les Incollables*. Son roman jeunesse *La chute de Sparte*, lauréat du Prix des bibliothèques de Montréal et du Prix jeunesse des libraires du Québec, fait l'objet d'une adaptation cinématographique qu'il coscénarise. Dès sa sortie en salle en 2018, le film est premier au box-office, sa bande-annonce est vue plus d'un million de fois et le film reçoit les commentaires fort élogieux de la critique et du public. Le roman à suspense abitibien *Mort-Terrain*, publié en 2014, a quant à lui remporté le prix littéraire France-Québec. Par la suite, notre lauréat a publié *Naufrage*, *La chaleur des mammifères* et *Les abysses*, qui vient tout juste de sortir en librairie. En moins de dix ans, c'est là un parcours littéraire pour le moins impressionnant.

Dans son œuvre, l'écrivain parle du Québec et s'en inspire. Pour lui, « si les Québécois n'écrivent pas sur le Québec, personne d'autre ne le fera. » « Nous sommes, dit-il, les seuls francophones nordiques de la planète à qui revient la

responsabilité de fournir au lexique francophone mondial le vocabulaire de l'hiver. La poudrerie, les bancs de neige, le frasil, c'est nous qui connaissons ça, pas les Parisiens. »

Pour Biz, le français est indissociable du fait d'être Québécois. Son père, professeur de français, a semé en lui l'amour du français, qui a germé d'une manière vraiment remarquable. Selon ses propres mots, il « a marché dans des lettres labourées de trois cents pieds de long par son père ».

C'est à son tour désormais de jouer le rôle de passeur culturel en transmettant sa passion des mots, tout spécialement auprès des jeunes qu'il rencontre régulièrement à l'occasion de conférences dans des écoles. Ces échanges lui permettent de sensibiliser la génération montante à l'importance de l'engagement dans la société et à la précarité de la langue française.



Voici comment notre écrivain, scénariste et rappeur s'est exprimé au moment de recevoir le Mérite du français dans la culture :

« Au Québec, le français, ce n'est pas un choix. Au Québec, le français, ça va de soi. J'étais très heureux d'entendre, aujourd'hui, la ministre dire que dorénavant, l'État québécois allait correspondre, en français, avec tous ses citoyens, ce qui va de soi, ce qui se fait dans tous les pays du monde. L'État québécois, comme un gardien de but, a la responsabilité, à travers ses composantes, à travers ses employés, de fonctionner, de penser, de travailler et de communiquer en français.

Ça prend aussi des défenseurs dans une équipe. Pour la langue française aussi. Quand ça brasse dans les coins, quand notre langue se fait brasser, ça prend des citoyens, des artistes et des intellectuels qui montent au créneau et qui défendent cette langue-là, souvent par rapport à l'anglais. Depuis la conquête de 1759, l'anglais fait partie, qu'on le veuille ou

non, de notre paysage, du continent nord-américain, du monde et de la planète. Ce qui est bien correct, mais acceptons de penser et d'imaginer le monde et l'Amérique du Nord en français.

Quand cette réalité est malmenée, oui, ça prend des défenseurs, mais on oublie souvent, trop souvent, que pour gagner, il faut compter des buts.

On me considère comme un défenseur de la langue française, mais moi, dans ma ligue de garage, je suis attaquant. Je me considère comme un attaquant dans l'équipe de la langue française, parce que j'aime ça compter des buts, j'aime ça célébrer, j'aime ça qu'on ait du plaisir pis j'aime ça qu'on gagne. En s'adressant au cœur et à l'intelligence des gens.

Il ne faut pas oublier qu'avec le français, trop souvent, notre dynamique est celle d'une police qui sort la règle. On tape sur les doigts quand on fait des fautes. On sort le crayon rouge. Mais le français et la langue, ça doit d'abord, et avant tout, être une question de plaisir.

La langue, c'est la prémices de la conception de l'humanité, c'est avec elle qu'on scelle un pacte d'amour avec la femme avec qui on veut faire des enfants, c'est en *frenchant* avec la langue. Ce n'est pas anodin que la langue soit associée au plaisir.

J'aimerais donc qu'on souligne que ça prend des défenseurs, mais aussi des attaquants pour l'équipe de la langue française. Et pour rester dans la métaphore du hockey, il faut s'assurer que les règles soient bien respectées. Ça prendrait aussi un arbitre et ce serait peut-être une bonne idée, un commissaire à la langue française.

Merci beaucoup tout l'monde et bonne soirée! »

M. Sébastien Fréchette, alias Biz

Le Mérite du français dans la culture est remis depuis 1992 à un artiste qui contribue à l'usage, au rayonnement et à la mise en valeur du français ainsi qu'à la vitalité et à l'enrichissement de la culture de langue française. Il est décerné par la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma, l'Union des artistes et l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. 

NOUVEAUX MEMBRES 2019

NOUVEAUX
MEMBRES

Kader AKYOL
Marisol AUBÉ
Albéric AURTENÈCHE
Jessica BARKER
Jérémy BATTAGLIA
Anne-Marie BEAUDOIN-BÉGIN
Jessy BEAULIEU
Julie BEAUSOLEIL
Dave BÉLISLE
Natalie BELLEFEUILLE
Sophie BERNIER
Myriam BERTHELET
Marie-Ève BERTRAND
Marion BEZOU
Julie BOISVERT
Joëlle BOND
Maude BOUCHARD
Suzie BOUCHARD
Louis BOUGDOUR
Marie-Ève BRASSARD
Pascal BROUARD
Florian BRUCKER
Mark CAMACHO
CARNIOR
Charles-Edouard CARRIER
Catherine CHABOT
Nathaly CHARRETTE
Sophie CHÉNIER-CHARETTE
Valérie CHEVALIER
Hugolin CHEVRETTE
Érik CIMON
Gaël CORBOZ
Gilles COUTURE
Isabela CROTEAU
Alain DAGENAIS
Catherine DAVID
Simon DELISLE
Fanie DEMEULE
Charles DESCHAMPS
Brian DESGAGNÉ
Roxanne DESLONGCHAMPS
Marie-Soleil DION
Nathalie DOUMMAR
Christine DOYON
Ève DUFAUD
Marie-Claude ÉLIE-MORIN
Halima ELKHATABI
Catherine ÉTHIER
Virginie FORTIN
Marie-Ève FORTIN
Paul Jr GAGNON
Anne-Marie GAGNON
Alix GAGNON

Martin GAGNON
Olivier GAUDET-SAVARD
Cathy GAUTHIER
Joël GAUTHIER
Pierre GIRARD
Maude GOYER
Rachel GRATON
Mara JOLY
Stéphanie-Alexandra JOSEPH
Louis-David JUTRAS
Guillaume LACELLE
Anne-Marie LACHANCE
Rock LAFLAMME
Éli LALIBERTÉ
Eve LANDRY
Caroline LANGLOIS
Stéphanie LAPOINTE
Marie Eve LARIVIÈRE
Samuel LAROCHELLE
Marie-Pier LAROSE
Stéphanie LASNIER
Frédéric LEBLANC
Carl LEBLANC
Perrine LEBLANC
Dominique LECLERC
Maxime-Claude L'ÉCUYER
Jean LEFEBVRE
Mathieu LORAIN-DIGNARD
Jean-Sébastien LOZEAU
Louis-Olivier MAUFFETTE
Mireille MAYRAND-FISET
William MAZZOLENI VALIN
Marijo MEUNIER
Valérie MILNER
Michel MONTY
Jonathan MOREAU-CORMIER
Julie-Agnès MORIN
Menahan O'BOMSAWIN DELORME
Geneviève PAPINEAU
Julie PAQUIN
Sophie PARIZEAU
Mathieu PÉPIN
Bryan PERRO
Judith PLAMONDON
Pascal PLANTE
Vincent POIRIER
Jean-François POISSON
Catherine PONS
Manuel POTVIN-LEMIEUX
Brigitte POUPART
Will PROSPER
Marie-Pierre RODIER
Eugénie ROMPRÉ-BRODEUR

Justice RUTIKARA
Nicholas SAVARD-L'HERBIER
Gabriel SAVIGNAC
Émile SCHNEIDER
Guy A ST-CYR
Nathalie ST-MARSEILLE
Pierre SZALOWSKI
Rose-Aimée T. MORIN
Olivier TÉTREAU
Paul TOM
Stéphane TROTTIER
Marie-Josée TURCOTTE
Marianne VACHON
Geneviève VENNE
Sylvain VIAU
Marie-Hélène WAUTHIER
Patrick WHITE
Romain WILHELMY-DUMONT

MEMBRE ASSOCIÉ

Marie-Pier BEAULIEU
Stéphane MOUKARZEL
Geneviève SIMARD

MEMBRE STAGIAIRE

Stéphanie BÉLANGER
Laurie GAGNÉ
Valérie GERVAIS-LILO
Diana GOUDROUFFE
Guillaume GUÉRETTE
Claire GUIONIE-BUSQUET
Alejandro JIMÉNEZ
Catherine LE GRESLEY
Marie-ève PERRON
Charles SYLVESTRE

■ ILS NOUS ONT QUITTÉS

Réal GIGUÈRE
Roger GABOR
Renée NOISEUX GURIK
*(épouse de M. Robert Gurik, ancien
président de la SARTEC)*
Hugo PELLICELLI
Joseph-Alfred ROULEAU



© DAVID OSPINA

PAR **MICHELLE ALLEN**
AUTEURE

GRAND DÉBAT SUR LA CULTURE ET LES MÉDIAS

18 SEPTEMBRE 2019

Comme scénariste, **Michelle Allen** a écrit des centaines d'heures pour la télévision en tant qu'auteure unique ou principale : *Fugueuse*, *Victor Lessard*, *L'échappée*, *Pour Sarah*, *Vertige*, *Destinées*, *Le 7^e Round*, *Au nom de la loi*, *l'Or*, *Tribu.com*, *Diva*, *Lobby* et plusieurs autres. En documentaire, elle a écrit la série *Un tueur si proche* et le long métrage *Dans l'ombre des Shafia*. En long métrage, on lui doit aussi *La ligne brisée*. Ses textes et les œuvres audiovisuelles qui en découlent sont salués et couronnés de prix. Le 18 septembre dernier, la SARTEC lui a demandé de participer au **Grand débat sur la culture et les médias**. Voici l'allocution qu'elle nous a magistralement livrée.



© COURTOISE DE CULTURE MONTREAL

Monique Pauzé (candidate du Bloc Québécois)**Chu Ahn Pham** (candidate du NPD)**Pablo Rodriguez** (candidat du Parti libéral)**Gérard Deltell** (candidat du Parti conservateur)**Pierre Nantel** (candidat du Parti vert)

La culture peut-être un immense fourre-tout dans lequel on peut inclure toutes sortes de choses, même le hockey.

Ici, moi, aujourd'hui, j'aimerais parler de la portion artistique de la culture.

Isssssh... L'ART est maintenant un mot à l'index. Il fait peur. Parce qu'il échappe au discours dominant néo-libéral, capitaliste, pragmatique, binaire.

«Money is power. Power is money.»

Notre société carbure à la performance, au profit, à la croissance.

Pour avoir voix au chapitre, le monde de l'art a adopté le discours du conquérant. On parle d'entreprises ou d'industries culturelles. On négocie des quotas, de la parité, des partenariats. On justifie son existence par des retombées économiques.

Moi, comme auteure, je n'écris plus une œuvre, je produis une MARQUE.

Moi-même je suis une marque!

Sauf que...

L'art, c'est tellement plus que ça. C'est le liant de notre société, comme le sang qui circule dans nos veines.

L'art nous permet de réfléchir ensemble, d'évoluer, de nous projeter dans l'avenir. Il abolit nos différences, nous fait vibrer à ce qui nous lie plutôt que ce qui nous divise. Il nous permet d'échapper au monde de *l'avoir* pour entrer dans celui de *l'être*.

Malgré ce qu'on essaie de nous faire croire, aucun algorithme, aucune intelligence artificielle ne pourra vraiment prévoir ce que je vais créer demain ou ce à quoi je vais vibrer demain.

Dans le monde de l'art, je suis plus que la somme des datas qui me représentent.

Dans le monde de l'art, les êtres humains sont complexes, conscients et libres.

Je vais remettre ici mon chapeau d'auteur de productions audiovisuelles et y aller avec nos demandes.

Au Gala des Prix Gémeaux¹ dimanche dernier, la qualité et la diversité des œuvres auxquelles on a rendu hommage explosaient, mais cette effervescence ressemble au dernier party sur le pont du Titanic.

L'arrivée du numérique et l'omniprésence de géants aux moyens puissants et aux dents longues ont fait exploser notre écosystème. La SARTEC, l'AQTIS, l'ARRQ, et l'UDA ont présenté un mémoire conjoint au Comité Yale en janvier 2019. Les Coalitions pour la culture et les médias et pour la Diversité des expressions culturelles réclament d'une seule voix: IL Y A URGENCE D'AGIR.

VOICI CE QUE NOUS DEMANDONS :

1 Que toutes les entreprises qui font affaires au Canada soient traitées avec équité au niveau fiscal et réglementaire. Des mesures intérimaires auraient pu être prises depuis longtemps. Pourtant les comités et les rapports se succèdent, bouffant du temps et de l'argent alors que perdure un statu quo mortifère.

- Ça veut dire bien sûr que toutes les plateformes qui offrent des productions audiovisuelles, soient taxées de manière équitable et contribuent à financer nos œuvres au moyen d'une redevance;
- Ça veut dire que les fournisseurs de services internet, Videotron, Telus, Bell, contribuent eux aussi à financer les œuvres d'ici comme le fait le câble;
- Ça veut dire de faire en sorte que nos productions soient présentes - par des quotas de contenus -, découvrables et visibles. Que sur Netflix Canada ou Netflix Québec, les sacro-saints algorithmes proposent au public d'ici des produits qui leur ressemblent. **Il n'y a aucune raison pour que ces géants soient exemptés d'obligations alors que la télé traditionnelle l'est.**

¹ Le Gala des Prix Gémeaux avait lieu le 15 septembre 2019

2 Deuxième grand enjeu: il faut, de manière urgente, sauver la production francophone alors qu'il en est encore temps.

Nous demandons que le déséquilibre français-anglais soit inversé. Une heure de télé destinée à CTV, tournée à Montréal, dispose d'un budget de 3 millions \$ alors qu'une heure de télé francophone a entre 350 000 \$ et 600 000 \$.

Historiquement, les productions anglophones devaient se distinguer parmi la marée de productions américaines. Aujourd'hui, elles jouissent au contraire d'une immédiate possibilité de rayonnement international - ce qui n'est pas le cas pour nos productions francophones qu'on nous demande de vendre en « format » pour les exporter.

Ce manque de moyens fait que nos propres séries ont de plus en plus de difficulté à se distinguer et à conquérir le public d'ici.

Moi, on me demande si je peux écrire en anglais. Je dis non. On me demande si je veux écrire en français pour qu'on me traduise et qu'on me produise en anglais! Je n'aime pas ça.

3 Troisième grand enjeu : Nous demandons que la Loi sur le droit d'auteur soit révisée en faveur des artistes qui voient leurs sources de revenus rétrécir comme peau de chagrin.

Il faut résister au grand mouvement utopiste de libre distribution, libre accessibilité, libre je sais pas quoi de « open source »... qui fantasme sur la libre circulation des idées, des découvertes et des œuvres.... Personne ne demande à Apple de donner ses ordinateurs ni à Telus d'abolir ses mensualités. Pourquoi le seul à donner le fruit de son travail serait l'artiste?

NOUS DEMANDONS ÉGALEMENT QUE :

- la Loi cesse d'être criblée d'exceptions comme elle l'est depuis 2012;
- les productions audiovisuelles bénéficient elles aussi de leur accès à un régime moderne de copie privée comme ça existe en Europe;
- les fournisseurs de service internet soient responsabilisés puisque ce sont eux qui disposent des outils nécessaires pour bloquer et empêcher le piratage massif de nos œuvres.

4 Ultiment il faut CONTINUER à développer des publics.

En cette période où nos jeunes sont noyés dans une mer de possibilités, il faut plus que jamais qu'on investisse dans tout ce qui peut créer un lien d'appartenance entre eux et les artistes et les œuvres d'ici. Il en va de notre survie comme peuple et des valeurs de la société dans laquelle nous voulons vivre.

En 2003, un rapport intitulé *Notre souveraineté culturelle*, disait : « Si les Canadiens abandonnent la maîtrise sur ce qui correspond à notre souveraineté culturelle, nous ne pourrons jamais la retrouver. » 



DES NOUVELLES DE L'INTERNATIONAL

IAWVG À LONDRES

Guilde
française des
scénaristes

NZWG

SARTEC

SGI

VDD

WGAE

WGAW

WGC

WGGB

WGI

WGSA

Cette année, la rencontre de l'**IAWVG** (International Affiliation Of Writers Guilds) s'est tenue à *Londres* du 7 au 9 octobre. Rappelons que la **SARTEC** est depuis plus de trente ans membre de cette affiliation mise sur pieds pour améliorer les conditions des scénaristes en cinéma et télévision par des actions collectives et des échanges sur les stratégies de négociations. Une belle occasion de revoir des amis de longue date et de faire de nouvelles rencontres enrichissantes. Voici donc l'essentiel de ce que nous y avons appris cette année.

Commençons par la meilleure nouvelle : il a été voté à l'unanimité d'intégrer la guilde espagnole **ALMA** (Sindicato de guionistas) et la sud-coréenne **SGK** (Screenwriter's Guild of South Korea) comme membres associés. Avec des records de recettes en salle pour les films, le quadruple d'il y a vingt ans, la Corée du Sud s'inscrit à contrario de la tendance mondiale, un exemple réjouissant d'une culture nationale forte qui n'est pas sans rappeler l'attachement de notre public à notre télévision.

Nous avons été agréablement surpris de constater à quel point les préoccupations et les activités organisées par l'**ALMA** font écho aux nôtres. On dirait presque un copié/collé. Avec ses soirées de remises de prix, ses tables rondes mettant en vedette des scénaristes et ses partenariats avec les universités et autres institutions, la guilde espagnole tient à assurer aux scénaristes la reconnaissance et la visibilité à laquelle ils ont droit, un combat qui est aussi au cœur de nos démarches.

C'est avec un immense sourire que les représentants allemands de la **VDD** (Verband Deutscher Drehbuchautoren) nous ont énuméré les retombées positives de la **WCOS 4** (World Conference of Screenwriters 4) tenue à Berlin l'an dernier. Une confiance renouvelée pour les scénaristes, des piles créatives chargées à bloc et une prise de conscience

politique au sujet de l'importance de leur travail. Force est d'avouer que la conférence de Berlin, depuis la première édition à Athènes en 2010, puis celles de Barcelone en 2012 et Varsovie en 2014, a été la plus réussie.

Nous avons tous été inspirés par l'élan de solidarité entre les auteurs de la Côte Ouest, alors que la **WGAW (Writers Guild Of America West)** s'est attaquée cette année à un problème de taille. Depuis des années, les agences d'artistes (CCA, UTA, ICM, pour ne nommer que les plus imposantes) se font reprocher d'agir de manière conflictuelle, pour ne pas dire carrément malhonnête. D'abord le *packaging*, cette méthode utilisée par les agents afin de placer en grappe leurs clients de divers corps de métier dans des productions, est perçu comme une véritable combine à la Ponzi qui fait pencher la balance exclusivement du côté des producteurs. Par ailleurs, la propension grandissante de ces mêmes agents à vouloir devenir eux-mêmes des producteurs *flirte* dangereusement avec le conflit d'intérêts, alors qu'ils se retrouvent à négocier avec leurs propres clients. Les agences ont aussi la fâcheuse tendance de ne jamais révéler leurs chiffres et de négocier derrière des portes closes. Les négociations avec l'**ATA** (Association of Talent agents) ont trainé en longueur et plus de 7 000 auteurs ont décidé de plier bagage, signifiant à leurs agents qu'ils quittaient le navire. Une véritable onde de choc dans toute l'industrie hollywoodienne. La **WGAW** a depuis déposé plusieurs plaintes contre l'**ATA**. À suivre.

À Londres cette année, nous avons eu la chance de rencontrer le nouveau président de la **WGAE (Writers Guild of America East)**, le jeune et talentueux scénariste de *House of Cards*, **Beau Willimon**. Nous étions aussi heureux de revoir le président sortant **Michael Winship**, une véritable bible de l'histoire politique américaine. Au chapitre des luttes pour l'équité et la justice, la **WGAE** n'est pas en reste avec sa comparse de l'Ouest. Certains producteurs se refusant à accepter des demandes pourtant raisonnables (majorations de cachets, versements dans les assurances, etc.), les membres de la **WGAE** ont voté plusieurs journées de grève. Cette force du nombre et cette volonté d'aller jusqu'au bout ont fait bouger plusieurs producteurs. Rappelons que la **WGAE** représente aussi les journalistes pour qui elle a récemment signé une nouvelle entente collective.

Les auteurs israéliens sont de plus en plus en demande à l'étranger, à la suite des immenses succès de séries comme *Fauda* et *Our Boys*. Une bonne nouvelle pour le nouveau président de la **SGI (Script Writers Guild Of Israel)**, **Daniel Lappin**, qui aura par contre du pain sur la planche avec la

migration massive de la production vers le Web (avec les services en ligne d'**Apple TV**, de **Disney +** qui viendront bientôt s'ajouter aux **Netflix** et **Amazon**). Nous étions par ailleurs ravis de revoir le président sortant **Amit Leor**, qui a longtemps combattu pour défendre les chaînes de télévision publiques contre les attaques gouvernementales, allant jusqu'à faire une grève de la faim médiatisée dans tout le pays. Son combat avait mené à la création en 2016 de la chaîne publique **KAN**, une chaîne populaire qui tient encore la route.

Hugh Farley a pris les rênes de la **WGI (Writers Guild Of Ireland)**, le directeur général **David Kavanagh** ayant quitté ses fonctions après 17 ans de service pour concentrer ses efforts sur la **FSE** (Federation of Screenwriters in Europe). L'imminent *Brexit*, dont l'issue se révélait encore incertaine au moment de notre séjour à Londres, était évidemment sur toutes les lèvres, surtout celles des Irlandais, dont le pays divisé politiquement pourrait en subir de fâcheuses conséquences.

Sans la signature prochaine d'un accord solide entre la Grande-Bretagne et le reste de l'Europe, la **WGGB (Writers Guild Of Great-Britain)** est très inquiète de savoir si les distributeurs et diffuseurs britanniques pourront encore obtenir des licences afin que leurs œuvres soient diffusées dans le reste de l'Europe. Un navrant feuilleton que ce *Brexit*, mais qui nous a par contre été exposé avec une bonne dose d'humour britannique. Notons les deux attaques au lait frappé dont a été victime l'activiste de droite **Tommy Robinson** et qui ont mené à une interdiction temporaire des ventes des *milkshakes* dans tout le Royaume-Uni. **Monty Python**, j'espère que vous prenez des notes.

Le nouveau conseil d'administration de la **Gilde française des scénaristes** a été élu en janvier 2019 et est composé de 21 membres divisés en trois secteurs distincts : la télé, le cinéma et l'animation. En 2019, deux avenants ont été signés à l'important accord conclu entre les organisations professionnelles de producteurs et d'auteurs en 2017 concernant les recettes nettes part producteur des scénaristes. L'accord marque une étape importante en vue de restaurer le lien de confiance entre scénaristes et producteurs de fiction et d'animation quant à l'exploitation des œuvres audiovisuelles. En parvenant à une définition commune des recettes nettes part producteur, l'accord facilite, pour les auteurs, la négociation des rémunérations proportionnelles à leur revenir, et pour les producteurs, l'établissement des redditions de comptes aux auteurs.

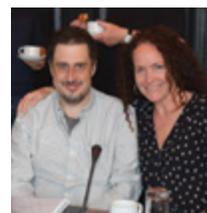
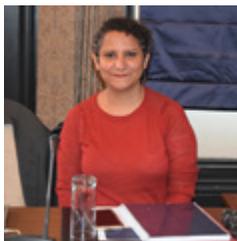
Les efforts soutenus de la **SWA** (Screenwriter's Association of India), ont porté fruit : **Excel Entertainment**, une grosse boîte de production, a finalement accepté d'honorer un MBC (Minimum Basic Contract) et d'autres gros joueurs devraient emboîter le pas sous peu. Rappelons que la **SWA** compte pas moins de 30 000 membres (oui, oui ! Vous avez bien lu !).

La **NZWG (New Zealand Writers Guild)** et sa directrice générale **Alice Shearman** ont négocié des centaines de contrats individuels de scénaristes encore cette année, la loi ne leur permettant toujours pas de négocier collectivement. Très dynamique, la guilde offre aussi aux auteurs des grilles tarifaires et des contrats types, des services de médiation et d'arbitrage de crédits, un dépôt de manuscrits et la représentation des scénaristes auprès des instances publiques, pour ne nommer que ces services.

La **WGSA (Writers Guild Of South Africa)** se concentre sur le réseautage, avec l'organisation du tout premier festival consacré aux auteurs en sol africain et une possible coalition avec d'autres guildes africaines.

Et finalement pour cette année, nos homologues du Canada anglais de la **WGC (Writers Guild Of Canada)** ont signé une nouvelle entente avec les producteurs qui est entrée en vigueur le premier juillet et qui inclut notamment d'importantes hausses de tarifs.

La prochaine rencontre de l'**IAWG** se tiendra à **Copenhague** en 2020, ville qui accueillera en même temps la **WCOS 5** (World Conference of Screenwriters 5). Et en 2021 (roulement de tambours) nos amis débarqueront à Montréal. 



FORMATIONS ET MENTORATS

La SARTEC offre un programme de formation continue et de mentorats à des scénaristes émergents et des ateliers, notamment grâce à la participation d'**Emploi-Québec**, de **Compétence Culture**, du **comité sectoriel de main-d'œuvre en culture**, de la **Société de développement des entreprises culturelle** (SODEC), de la **Société Radio-Canada** et de la **Writer's Guild Canada** (WGC). En 2019, ce sont plus de 115 auteurs qui ont bénéficié d'ateliers, de formations et de parrainages offerts par la SARTEC et ont ainsi pu améliorer, de façon significative, leurs compétences et leur niveau d'employabilité (obtention de contrats, reconnaissances, réseautage).

Formations SARTEC, HIVER et AUTOMNE 2019

En 2019, les formations *Écriture télé jeunesse - volet 1* (15 h) et *volet 2* (16 h), *La présentation d'un projet : Le « pitch »* (14 h), *Écriture d'un scénario de comédie dramatique* (14 h), *Scénariser un documentaire* (30 h), et *Final Draft 11* (8 h 30) ont été offertes et suivies.

Formations SARTEC, HIVER 2020

ÉCRITURE D'UN SCÉNARIO DE COMÉDIE DRAMATIQUE

18, 19 janvier et 2 février 2020 (21 h)

FINAL DRAFT 11

8 février 2020 (8 h 30)

Les auteurs représentés par la SARTEC ont également la possibilité de s'inscrire à des formations et à des ateliers, dont la SARTEC fait la promotion, d'autres organisations dont l'**Association professionnelle des arts de la scène (APASQ)**, l'**Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)**, la **Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)**, l'**Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)** et le **Regroupement du conte au Québec (RCQ)** sur divers sujets comme les médias sociaux, la scénographie, la créativité, l'écriture de chanson, l'autopromotion, le testament de l'écrivain, les droits d'auteurs, la fiscalité, etc.

En février et mars, l'édition 2018-2019 du concours **Cours écrire ton court** a été offerte en partenariat avec la **SODEC**, le **Festival Regard** et les **Rendez-vous Québec Cinéma**. Le Grand prix du concours a été remis à **Nellie Carrier** pour son scénario **Boulevard 132**. Le prix SARTEC, qui récompense le meilleur scénario francophone, a été remis à **Marie-Pier Dupuis** pour **Carton rouge**. **Cours écrire ton court** a pour objectif d'offrir à sept scénaristes un encadrement exceptionnel, avec de véritables mentors sélectionnés par la SARTEC et la **Writer's Guild Canada (WGC)**, pour renforcer leur scénario et approfondir leur projet de film, tout en développant leur réseau professionnel.

Pour une quatrième année, la SARTEC a également offert son **programme de mentorat pour les auteurs issus de la diversité**. Mis sur pieds par notre président, Mathieu Plante, en 2016, ce programme est sous l'égide du **Groupe de travail sur la diversité dans les dramatiques** et est possible grâce à l'aide financière de la **Société Radio-Canada (SRC)**. Félicitations nos quatre auteures sélectionnées à la suite d'un appel de candidatures : **Katia Café-Fébrissy**, **Sandra Mathieu**, **Natasha Kanapé-Fontaine** et **Anneke Munita-Ihle**. En décembre 2019, leur aventure s'est clôturée par une rencontre avec la SRC durant laquelle ils ont pu présenter le fruit de leur travail à des diffuseurs et en apprendre davantage sur le fonctionnement et la vision de ces derniers.

Les 15 et 25 novembre 2019, toujours dans le cadre du **Groupe de travail sur la diversité dans les dramatiques**, notre président a organisé et animé des ateliers dans les écoles secondaires **Joseph-François Perrault** et **Eulalie-Durocher**. Ce milieu scolaire, où des élèves issus des communautés culturelles sont largement représentés, offre à des jeunes de 16 à 21 ans de raccrocher et de persévérer dans leurs études par divers programmes, notamment en

communication. Depuis le début de l'entreprise 2017, ces ateliers ont pour but d'éveiller les passions et d'outiller les jeunes qui désirent percer le monde de l'audiovisuel.

La SARTEC a également collaboré, avec la **WGC**, à la soirée **Le monde merveilleux de l'écriture en animation** pour promouvoir cette discipline auprès de la relève, avec des auteurs chevronnés auprès des deux associations.

La SARTEC s'est aussi impliquée au Comité de la mutuelle de formation de **l'INIS** afin que les formations offertes répondent aussi aux besoins de ses membres. En 2020, la SARTEC collaborera à la réalisation de l'étude des besoins en formation continue du secteur de l'audiovisuel et sollicitera ses membres lors d'un sondage prévu au printemps 2020.

La SARTEC tient à remercier ses partenaires et à souligner le professionnalisme, l'engagement et la disponibilité des auteurs consultants, jurys, mentors et formateurs auxquels elle a eu recours cette année, pour ne nommer que ceux-ci :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| • Anik Alder | • Marie-France Landry |
| • Alexandre Auger | • Isabelle Langlois |
| • Nicole Bélanger | • Geneviève Lefebvre |
| • Pierre-Yves Bernard | • Sarah Lévesque |
| • Nicolas J. Boisvert | • Duncan McDowall |
| • Mario Bolduc | • Marie-Josée Ouellet |
| • Roger Cantin | • Anne-Marie Perrotta |
| • Monia Chokri | • Mathieu Plante |
| • Chloé Cinq-Mars | • Marc Robitaille |
| • Fernand Dansereau | • Anita Rowan |
| • Sophie Deraspe | • Luc Thériault |
| • Isabelle Doré | • Julie Tremblay-Sauvé |
| • Anne Émond | • David Uloth |
| • Sophie Goyette | |
| • Nicolas Houde-Sauvé | |
| • Claude Lalonde | |



LA TABLE- RONDE

« UN FILM DE ? »

**1^{er} MARS 2019 AU RENDEZ-VOUS
PRO QUÉBEC CINÉMA**

Les relations entre scénariste et réalisateur sont souvent harmonieuses, mais parfois houleuses. Dans le cadre du **Rendez-vous Pro Québec Cinéma 2019**, la SARTEC a réuni des professionnels du milieu pour discuter des meilleures méthodes de collaboration, de l'écriture à la postproduction, avec **Luc Dionne**, scénariste et réalisateur, **Benoit Pelletier**, scénariste et réalisateur, **Ginette Petit**, productrice et formatrice à L'inis, **Isabelle Raynauld**, scénariste, réalisatrice et professeure de cinéma, **Marc Robitaille**, écrivain et scénariste, **Daniel Roby**, scénariste, réalisateur et producteur, et **Marie Vien**, scénariste, en table-ronde animée par **Dennis Trudeau**.



Luc Dionne, scénariste et réalisateur, **Daniel Roby**, scénariste et réalisateur, **Marie Vien**, scénariste, **Benoit Pelletier**, scénariste et réalisateur, **Ginette Petit**, productrice et formatrice à l'I.N.I.S., **Marc Robitaille**, scénariste, **Dennis Trudeau**, Animation, **Isabelle Raynauld**, auteure, scénariste et réalisatrice

Bien que scénaristes et réalisateurs s'entendent pour dire qu'il n'y a pas de formule magique pour la création d'un film au Québec, il est possible de dégager quelques axes pour favoriser une bonne collaboration. À quelle étape de l'écriture le réalisateur et le scénariste devraient-ils commencer à se parler? Le réalisateur doit-il expliquer sa vision au scénariste? Qui doit opérer les changements au scénario? Le scénariste a-t-il sa place au casting, à la première lecture et en salle de montage? Comment s'entendre sur les crédits au générique?

Ce qui ressort de la rencontre, c'est un désir commun de collaboration, un respect mutuel.

UNE BONNE HISTOIRE ET UNE BONNE ÉQUIPE

Le travail du scénariste, au départ, consiste à raconter une bonne histoire: qu'est-ce qu'on veut raconter? Quelle est cette histoire? Savoir ce que l'on veut dire est primordial. Si les choses ne sont pas encore établies dans un scénario, plusieurs affirment qu'on ne devrait pas approcher un réalisateur. Il faut que le projet soit prêt sinon, il ne deviendra qu'une suite de compromis avec l'équipe. **Benoit Pelletier** évoque que le scénariste développe la matière première, l'intention et l'âme contenues dans le scénario. Le scénariste tient le flambeau et protège la flamme. Constatment. Le choix de l'équipe, pour un scénariste, est capital. Il doit

s'entourer de gens qui partagent les mêmes valeurs et qui ont la même vision du projet. Est-ce que le réalisateur et le producteur veulent raconter la même histoire que le scénariste?

C'est au moment où le scénario est construit, où les enjeux sont clairs, que le réalisateur devrait lire le scénario. Et s'il n'est pas d'accord, au départ, avec ce qu'il voit dans le scénario, il ne devrait pas accepter de diriger la réalisation du film. L'implication d'un réalisateur demeure un moment crucial qui peut être positif... comme dommageable pour le scénario.

Bien sûr, il faut que le réalisateur s'approprie le film une fois que le scénariste a fait son travail, mais il est souhaitable qu'ils aient traversé ensemble toutes les étapes de la pré-production. Le scénariste doit respecter ce que le réalisateur va faire par la suite, avec l'arrivée des acteurs, l'équipe de production, les restrictions budgétaires, etc. La relation ne peut fonctionner que grâce à un respect mutuel.

LA VISION DU RÉALISATEUR

Pour le scénariste **Benoit Pelletier**, à toutes les étapes, du scène à scène aux dialogues et jusqu'au montage, il y a lieu de protéger l'âme de ce qu'on veut raconter. **Marie Vien** croit pour sa part que réalisateur et scénariste doivent se parler de la vision qu'aura ce film à l'écran : « Je crois qu'un film est construit à partir d'un scénario et d'une

vision d'un réalisateur ». Et plus cette conversation sera nourrie, plus toutes les étapes qui suivent mèneront à une collaboration fructueuse. **Isabelle Raynauld** est d'avis que le scénariste doit s'assurer que le réalisateur voit bien ce qu'on veut raconter, l'âme de l'histoire : « C'est ça qui va faire que le film va garder sa tonalité, son âme, ce qui peut se faire dans l'harmonie ».

La vision du réalisateur est essentielle, elle est la courroie de transmission. Un scénariste n'est pas un metteur en scène. Les réalisateurs pensent en images, à ce qui se verra à l'écran. Les scénaristes, eux, se préoccupent davantage des mots, du sens et des conflits. Scénaristes et réalisateurs ne peuvent travailler chacun dans leur bulle.

Qui décide que telle version est la finale ? Selon le réalisateur **Daniel Roby**, si le scénariste est trop protecteur de son scénario, cela crée une opposition et la relation risque de s'envenimer jusqu'à faire tomber le projet. Ici, le scénariste devrait saisir ce que le réalisateur voit dans son histoire qui le touche et ce sur quoi il souhaite mettre l'accent : « C'est l'idée du mariage, il faut qu'on épouse un peu le même objectif ou qu'on soit en amour avec le même film à ce moment-là. » **Marie Vien** ajoute que ce mariage doit tenir jusqu'à la fin, c'est-à-dire au moment du douloureux passage du budget à l'écran. Et le scénariste doit être présent pour collaborer aux changements.

LES CHANGEMENTS AU SCÉNARIO

Qui est responsable des changements au scénario, le scénariste, le réalisateur, est-ce le *triumvirat* producteur/réalisateur/scénariste ?

Pour les panelistes, il est inacceptable qu'un réalisateur décide seul d'un changement au scénario, par exemple, de couper une scène. Un scénariste qui passe cinq ans à écrire un film ne peut concevoir que ce type de décisions se prenne sans son consentement. Il faut éviter que le scénariste soit mis devant le fait accompli. Le scénariste demeure le gardien de l'histoire et s'il faut couper ou resserrer, son opinion est indispensable. Le réalisateur qui doit prendre des décisions, qui pense faire sauter tel ou tel segment par exemple, doit consulter son scénariste qui lui, connaît sa ligne dramatique et a vraiment réfléchi à toutes les avenues possibles.

Daniel Roby parle de la façon dont il a travaillé avec le scénariste **Steve Gallucio** en ne gardant que les choses que tous les deux cautionnaient. Les idées qu'il apportait au scénario et qui déplaisaient à Steve étaient écartées et vice versa. Faire un film est un travail d'équipe et quand le réalisateur n'est pas celui qui écrit, le choc de la rencontre entre les deux créateurs peut amener les choses beaucoup plus loin.

Isabelle Raynauld ne voit pas pourquoi il serait incompatible que le scénariste soit présent tout le long du processus, que ce soit sur le plateau de tournage ou au montage.

LE CASTING ET LA LECTURE

Les scénaristes en général ne tiennent pas à participer au casting. Certains visionnent les auditions. Parfois, ils écrivent en pensant à un acteur, mais ils acceptent généralement que le casting soit davantage du ressort des



Dennis Trudeau, Animation, **Luc Dionne**, scénariste et réalisateur, **Isabelle Raynauld**, auteure, scénariste et réalisatrice, **Daniel Roby**, scénariste et réalisateur, **Marie Vien**, scénariste, **Marc Robitaille**, scénariste, **Ginette Petit**, productrice et formatrice à L'inis, **Benoît Pelletier**, scénariste et réalisateur



réalisateurs et des producteurs. S'ils aiment se sentir bien-venus sur le plateau, les scénaristes considèrent leur présence à la première lecture primordiale et ne doivent absolument pas en être écartés : cette lecture leur permet d'entendre leur texte, d'écouter les questions, de voir si le rythme, les répliques fonctionnent et ensuite, d'en discuter avec le réalisateur. Pour la productrice **Ginette Petit**, il faut qu'il y ait de l'harmonie au sein de l'équipe. Faire des changements au scénario en préproduction s'il n'y a pas d'harmonie entre les deux personnes, c'est l'enfer. En ce qui a trait aux *rushes*, certains veulent les voir, d'autres, non.

LE MONTAGE

Parfois, en salle de montage, le réalisateur va devoir faire des choix difficiles, mais si la communication avec le scénariste est fluide et constructive, ses décisions pourront aisément s'expliquer et s'accepter.

En réponse à une question d'un spectateur à propos des trois écritures (la scénarisation, le tournage et le montage), **Luc Dionne** répond qu'un film, « ça s'écrit en scénarisation, en scénarisation puis en scénarisation ! » Il ajoute que si « tu es prêt à écrire un film en montage, t'es dans la m**, t'as pas de film! »

Pour **Marie Vien**, le scénario, c'est l'histoire du film. Après ça, comment le film va être raconté, c'est son interprétation. Pour **Marc Robitaille**, un film est une œuvre commune, mais développer des personnages, développer des courbes dramatiques, développer des histoires, c'est ça le travail d'un auteur et c'est ça que fait un scénariste. Donc, l'écriture est l'épicentre de la création, Le reste, oui, ce sont des interprétations de ça. Il ne faut pas l'oublier. »

LES CRÉDITS

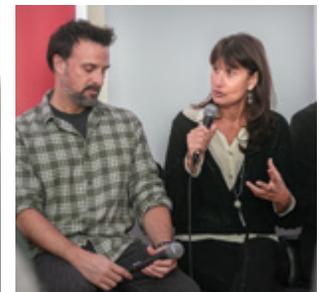
Qui est l'auteur de l'œuvre ? Les crédits doivent correspondre à la réalité. Les panélistes et les intervenants dans la salle, qu'ils soient scénaristes, réalisateurs ou producteurs, font preuve d'une unanimité face aux crédits à inscrire au générique : l'expression « Un film de » convient parfaitement aux réalisateurs qui écrivent leur propre scénario et le tournent. Par contre, quand un réalisateur a travaillé avec un scénariste, ce n'est pas « Un film de » mais « Un film écrit par... et réalisé par... ». **Ginette Petit** énonce que ce qu'elle aime, c'est quand on dit « *notre film* » qui évoque notre entité d'équipe.

Marc Robitaille ajoute que **Brendan Kelly** (*The Gazette*) emploie le terme *filmmakers* qui inclut le scénariste et aussi le producteur. Une belle formule qui mériterait un pendant français. Il ajoute que les médias y sont pour beaucoup dans le fait que les scénaristes soient souvent oubliés.

Pour une personne de la salle qui intervient, « Un film de », c'est abusif quand le réalisateur n'a pas contribué à l'écriture du scénario. Or, des réalisateurs s'imposent comme coauteurs de l'histoire sans même avoir tenu le crayon. **Luc Dionne** estime que l'on voit « des histoires d'horreur chez nous : des producteurs, des réalisateurs et beaucoup de monde voulant s'approprier une petite partie du scénario, c'est épouvantable ».

Une jeune réalisatrice venue avec sa scénariste explique que, pour leur part, elles ont développé l'idée de leur film, écrit toutes les versions ensemble, et qu'elle a demandé l'aide de sa scénariste quand elle a dû couper quatre jours de tournage. « C'est notre film, dit-elle, et c'est comme ça qu'on a appris à travailler à L'Inis. »

Ce qui augure bien pour l'avenir. 



Comparer le REER et le CELI

Le REÉR et le CELI sont deux régimes enregistrés d'épargne très profitables, car ils vous permettent d'accumuler de l'argent à l'abri de l'impôt. Comparez-les pour voir lequel conviendra le mieux à vos besoins ou, encore, optez pour les deux.

	REER	CELI
OBJECTIF	Accumuler des économies à l'abri de l'impôt pour la retraite, tout en diminuant votre revenu imposable au moment de la cotisation.	Accumuler des économies à l'abri de l'impôt pour réaliser des projets tout au long de votre vie.
EST UTILE PAR EXEMPLE POUR :	<ul style="list-style-type: none"> Épargner en vue de la retraite Acheter ou construire sa première résidence Financer ses études <p>Ne peut pas être utilisé comme mise en garantie pour un prêt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rénover la maison Acheter une voiture Lancer une entreprise Effectuer un voyage Planifier la retraite <p>Peut être utilisé comme mise en garantie pour un prêt.</p>
DATE LIMITE	2 mars 2020	Le 31 décembre de l'année en cours
ÂGE MINIMAL	Il n'y a pas d'âge minimal; vous devez avoir des revenus d'emploi ou d'entreprise pour accumuler des droits de cotisation.	18 ans
ÂGE MAXIMAL	L'année de votre 71 ^e anniversaire	Aucun
COTISATION ANNUELLE MAXIMALE	18 % du revenu gagné l'année précédente, jusqu'à concurrence de 26 230 \$ en 2018 et de 26 500 \$ en 2019. Notez que la participation à un régime de pension offert par votre employeur réduit le montant de la cotisation annuelle.	2009 à 2012 : 5 000 \$ 2013 et 2014 : 5 500 \$ 2015 : 10 000 \$ 2016 à 2018 : 5 500 \$ 2019 : 6 000 \$
DROITS DE COTISATION	C'est la portion inutilisée de votre montant maximal déductible annuellement qui s'accumule depuis 1991.	C'est la portion inutilisée de votre montant maximal permis annuellement qui s'accumule depuis 2009.
POSSIBILITÉ DE COTISER AU COMPTE DU CONJOINT?	Oui. C'est la personne qui cotise qui profite de la déduction dans le calcul de son revenu imposable même s'il n'est pas le bénéficiaire.	Non. Par contre, il est possible de donner une somme au conjoint pour qu'il cotise à son CELI, sans être assujettis aux règles d'attribution.
LES RETRAITS	<ul style="list-style-type: none"> Les retraits s'ajoutent au revenu imposable, ils peuvent donc diminuer les prestations et les crédits gouvernementaux fondés sur le revenu. Les montants retirés ne peuvent pas être cotisés à nouveau. 	<ul style="list-style-type: none"> Les retraits n'ont aucune incidence sur l'admissibilité aux prestations et aux crédits gouvernementaux fondés sur le revenu. Les montants des retraits admissibles s'ajoutent aux droits de cotisation de l'année suivante¹ note. Vous pouvez donc cotiser à nouveau l'équivalent du montant retiré.
IMPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> Retraits imposables² Revenus de placement imposables au moment du retrait. Imposition au décès. Sauf si le REER est transféré au conjoint qui dispose de droits inutilisés, à un enfant mineur ou à un enfant handicapé à charge. Cotisations déductibles du revenu imposable. 	<ul style="list-style-type: none"> Retraits non imposables. Revenus de placement non imposables. Aucune imposition au décès. Le conjoint survivant pourra ajouter les sommes accumulées dans son propre CELI sans affecter les droits de cotisation. Cotisations non déductibles du revenu imposable.

¹ Les retraits liés aux cotisations excédentaires, aux placements non admissibles et à certaines opérations de transfert d'actifs ainsi que le revenu lié à ces sommes ne donnent pas lieu à une augmentation des droits de cotisation à un CELI. Certains de ces revenus sont assujettis à un taux d'imposition de 100 %.

² Les montants retirés du REER sont assujettis à des retenues d'impôt et des frais de retrait peuvent s'appliquer

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.

Source : desjardins.com

Vous désirez plus d'informations sur le REÉR et le CELI? Nos conseillers peuvent vous aider.

CAISSE DESJARDINS DE LA CULTURE

215, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 1M6

514-CULTURE (514 285-8873) caissedelaculture.com